

PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

RAPPORT DE MISSION

AGEN, le 17 DECEMBRE 1940.

Le Contrôleur Général du Service des Réfugiés  
à Monsieur le Préfet du LOT-et-GARONNE

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la réception à VILLENEUVE-sur-LOT et de la répartition dans différentes communes de votre département, du train d'expulsés de Mulhouse, arrivé à AGEN dans la nuit du 15 au 16 DECEMBRE.

Le train est arrivé à VILLENEUVE à 11 H. 30.

Un buffet dirigé par les dames de la Croix-Rouge était préparé. Tous les expulsés ont été immédiatement ravitaillés. Aussitôt après nous avons commencé à les diriger sur les communes d'accueil.

La répartition est la suivante :

*Les chiffres sont  
indicatifs —*

CASTILLONNES .....	44	—	36	
CANCON .....	42	—	43	
CASSENEUIL .....	40	—	47	
CASTELNAUD .....	44	—	46	
MONFLANQUIN .....	88	—	92	
MONCLAR .....	46	—	42	
TOMBEBOEUF .....	43	—	45	
LE TEMPLE .....	74	—	73	— 58
ST-ANTOINE .....	70	—	38	
SEMBAS .....	38	—	44	
VILLEREAU .....	28	—	20	
SAUVETERRE-la-LEMANCE .....	20	—	28	
ST-SYLVESTRE-sur-LOT .....	26	—	22	
TRENTELS .....	22	—	42	
TOURNON .....	42	—	33	
ST-EUTROPE-de-BORN .....	23	—	34	
PENNE-d'AGENAIS .....	24	—	117	
PUJOLS .....	37	—	224	
VILLENEUVE-sur-LOT .....	149			
CAMP DE STE-LIVRADE .....	224	—		
TOTAL .....	1124			

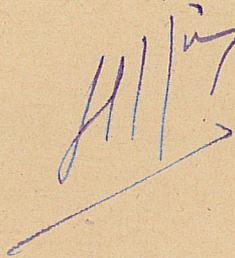
Nous nous sommes efforcés de placer ces expulsés dans des localités susceptibles de leur offrir des commodités de logement et de ravitaillement, c'est-à-dire des chefs-lieux de cantons ou des communes assez importantes et proches de ces derniers.

Les expulsés dirigés sur le camp de Ste-Livrade l'ont

été sur leur demande. Il s'agit uniquement d'anciens combattants, engagés volontaires de 1914/1918, et de leur famille.

Ils tenaient à rester groupés. Nous n'avons pas cru devoir leur refuser ce qu'ils considéraient comme une faveur méritée. Aucune commune ne nous permettait de les laisser ensemble en raison de leur nombre. Ce nombre, d'ailleurs, ne représentant qu'environ le dixième de la capacité du camp, nous laisse donc encore de grandes possibilités d'hébergement.

Le Contrôleur Général du  
Service des Réfugiés :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line at the bottom, possibly representing the initials 'H. L.' or similar.